

SEANCE DU 08 MARS 2022

L'an deux-mille-vingt- deux, le huit Mars 2022 à vingtheures,

Le conseil municipal de la commune de CLERY SUR SOMME, convoqué en séance ordinaire le 25 Février 2022, s'est réuni dans la salle polyvalente sous la présidence de Monsieur Philippe COULON, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux suivants : Philippe COULON – Dominique LENGLET - Anne MAUGER – Jean-Philippe CHRETIEN- Yohan COGET – Jean-François DEWAMIN- Didier FOURNIER- Christian LEVECQUE – Florent SAVARY.

Secrétaire de séance : Anne Mauger

Assistait également à la réunion Mme Christelle DOBOEUF, secrétaire de mairie.

Etaient excusés : Mesdames Valérie BISBROUCK, Joëlle FRANQUEVILLE, Julie STEFANOVIC- PERDIGEON et Messieurs Christian ALARY, Mickaël SAINT-SOLLIEUX et Eric ZENOBEL.

Procurations :

Christian ALARY à Philippe COULON

Valérie BISBROUCK à Jean-Philippe CHRETIEN

Joëlle FRANQUEVILLE à Anne MAUGER

Mickaël SAINT-SOLLIEUX à Christian LEVECQUE

Julie STEFANOVIC-PERDIGEON à Florent SAVARY

Eric ZENOBEL à Dominique LENGLET

Etait inscrit à l'ordre du jour :

-Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 08 Février 2022

-Vote des Comptes Administratifs 2021

-Ecole Primaire

-Questions diverses

Monsieur le Maire demande au conseil d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

-Organisation du temps de travail 35H (y compris la journée de solidarité)

-Pacte Financier et Fiscal (CCHS)

-Entente Cléry Loisirs

Approbation du compte-rendu de la séance du 08 Février 2022

Monsieur le Maire porte au vote l'approbation du compte-rendu du précédent conseil municipal.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 08 Février 2022.

Organisation du temps de travail 35H (y compris la journée de solidarité):

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de la loi de transformation de la fonction publique les agents des collectivités territoriales sont soumis à une durée annuelle légale de travail de 1607 heures incluant la journée de solidarité. Après lecture du courrier de Madame la Préfète de la Somme en date du 25 Février 2022, Monsieur le Maire propose de modifier la délibération du 18 Décembre 2021 qui instaure la durée hebdomadaire de travail des agents de la commune à 35 heures en y incluant la journée de solidarité.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal votent à l'unanimité l'organisation du temps de travail.

Pacte Financier et Fiscal (CCHS):

Monsieur le Maire expose au conseil les modalités du pacte financier et fiscal qui concerne les travaux de voirie intra-muros et extra-muros. Depuis le changement des statuts de la Communauté de Communes de la Haute Somme, la compétence voirie intra-muros est restituée aux communes avec une compensation définie, la CCHS conservant la compétence voirie extra-muros.

A l'unanimité, le conseil municipal délibère et adopte la signature de ce pacte financier et fiscal.

Entente Cléry Loisirs:

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'association Entente Cléry Loisirs est chargée d'organiser les fêtes et manifestations du village et notamment la rederie du 03 Avril 2022, la fête du village le 3 Juillet, une fête des étangs le 14 Juillet.

Après débat au sein de l'assemblée, le conseil municipal propose d'allouer une subvention de remise en route de 4000€ à l'association Entente Cléry Loisirs.

Compte Administratif Budget Commune

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Dominique Lenglet, adjoint qui présente les comptes administratifs.

Dans l'attente du retour des comptes de gestion transmis par Mme le receveur de la commune pour approbation, le conseil municipal n'émet à l'unanimité aucune réserve.

Compte Administratif Budget Eau

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Dominique Lenglet, adjoint qui présente les comptes administratifs du service de distribution d'eau potable.

Dans l'attente du retour des comptes de gestion transmis par Mme le receveur de la commune pour approbation, le conseil municipal n'émet à l'unanimité aucune réserve.

Ecole

Monsieur le Maire annonce le maintien des trois classes à la rentrée scolaire prochaine suite au CDEN du 3 Mars 2022.

Monsieur le Maire précise que ses entretiens avec Monsieur le Directeur des Services Académiques de l'Education Nationale le 7 Février et Madame la Sous –Préfète le 14 Février ont permis de débattre sereinement et de manière constructive avec eux sur la situation de notre groupe scolaire.

Il précise néanmoins que dans ce type de situation et malgré l'annulation de l'annonce de fermeture en premier projet, il y a lieu de prendre acte de la décision finale avec beaucoup d'humilité.

Il est convenu que Mme Mauger, adjointe en charge des écoles, suivra dorénavant les effectifs à venir en collaboration avec Mme l'inspectrice de circonscription et la directrice de l'école.

Le conseil municipal approuve les démarches de Monsieur le Maire et prend note de la situation de l'école.

Questions diverses

- Monsieur le Maire évoque les travaux d'élagage effectués par les employés communaux ainsi que la réfection de la chapelle à l'entrée du village et du calvaire route de Bouchavesnes-Bergen.

Il tient à rassurer toutes les personnes qui ont manifesté leurs inquiétudes concernant la disparition de la statue de la vierge.

Avec le printemps, elle sera remise en place après avoir été rénovée et repeinte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures.